



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 7 AVRIL 2026

**DELIBERATION N°06 - DCM-2026040706**

Nombre de  
membres en  
exercice : 29

Présents : 26  
Votants : 29  
Pour : 29  
Contre : -  
Abstentions : -

L'an deux mille-vingt-six, le sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mathieu HORN.

**Date de convocation** : 30 mars 2026

**Membres présents** :

M. Mathieu HORN, Mme Marie-Ange THEBAUD, M. Christophe MARTIN, Mme Béatrice ESCOURBIAT, M. Serge DESTUGUES, Mme Morgane CHAZELLE, M. Xavier DAVARD, Mme Martine BECRET, Mme Marie-Christine DUBOY, M. Adberrahmane OUDJEDI, Mme Irène ITHURSARRY, Mme Nathalie BACARISSE, M. François NOGARO, M. Mathieu DELAU, M. Jérôme RANCE, M. Peio BOULIN, Mme Amina EJNAÏNI, Mme Lona BARRASA-MARTIAL, M. Guy BOULANGER, Mme Catherine PERLANT, M. Hervé LUYER-TANET, Mme Monia EVENE-MATEO, Mme Laurence GUYONNIE, M. Dominique LAVIGNE, Mme Hélène ETCHENIQUE, M. Gilles LASSABE.

**Membres représentés par pouvoir** :

M. Frédéric BILLARD donne pouvoir à Mme Irène ITHURSARRY  
Mme Fabienne GOYENETCHE donne pouvoir à M. Mathieu HORN  
M. Kévin HELENE donne pouvoir à M. Christophe MARTIN

**Secrétaire de séance** : Madame Marie-Ange THEBAUD

**Rapporteur** : Monsieur Mathieu HORN, *Maire*

Les règles concernant la composition et la mise en place du Conseil d'Administration du CCAS sont fixées par le Conseil Municipal (article L. 123-6 et R. 123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des familles).

Le Conseil d'Administration est composé, outre le Maire qui en est le Président de droit, en nombre égal de :

- Au maximum 8 et au minimum 4 membres élus en son sein par le Conseil Municipal ;
- Au maximum 8 et au minimum 4 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration est fixé par délibération du Conseil Municipal dans la limite indiquée ci-dessus.

Les membres élus par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

**Objet :**  
**CCAS : élection  
des représentants  
de la Commune**

Il convient donc de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS et de désigner les représentants de l'assemblée municipale.

**Où l'exposé de Monsieur Mathieu HORN et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **FIXE** à 16 le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS étant entendu qu'une moitié sera élue par le Conseil Municipal et l'autre moitié nommée par le Maire.

La liste *Vivons Boucau* propose :

Mme Marie-Ange THEBAUD, Mme Fabienne GOYENETCHE, Mme Martine BECRET, Mme Marie-Christine DUBOY, Mme Irène ITHURSARRY

La liste *Agir ensemble pour le Boucau* propose :

M. Guy BOULANGER

La liste *Boucau Convivial et Développement Durable* propose :

Mme Laurence GUYONNIE

La liste *Boucau au cœur* propose :

Mme Hélène ETCHENIQUE

**Sont désignés après vote à l'unanimité :**

Mme Marie-Ange THEBAUD, Mme Fabienne GOYENETCHE, Mme Martine BECRET, Mme Marie-Christine DUBOY, Mme Irène ITHURSARRY, M. Guy BOULANGER, Mme Laurence GUYONNIE, Mme Hélène ETCHENIQUE,

membres du Conseil d'Administration du CCAS de Boucau pour la durée du présent mandat.

**Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 07/04/2026**

**Le Maire,  
M. Mathieu HORN**



**La Secrétaire,  
Mme Marie-Ange THEBAUD**

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Thebaud', is written below the name of the secretary.